

**PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE L'ILE DE BREHAT**

**RÈGLEMENT /
document graphique**

Arrêté le ... / ... / 2018

PERSPECTIVE. Atelier d'urbanisme

Les zones urbaines


- Uh : le tissu urbain du bourg et de Port Clos
- Uc : les cimetières
- Uep : la station d'épuration
- Uel : les équipements sportifs et de loisir
- 1AUh : secteur destiné à de l'habitat
- 1AUe : secteurs destinés aux activités économiques

Les prescriptions édictées par le PLU

- terrains et espaces non bâtis à protéger en raison de leur valeur patrimoniale et paysagère
- espaces boisés classés
- emplacement réservé
- secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- zone humide
- éléments de continuité écologique L151-23
- Linéaires commerciaux à protéger
- Bandes des 100m au titre de la loi littoral à titre indicatif

Les zones agricoles et naturelles

- A : zone agricole
- Aa : activité aquacole
- Aer : terrains agricoles situés sur des espaces remarquables au titre de la loi littoral
- Ner : espaces remarquables au titre de la loi littoral
- N : zone naturelle
- Np : zone d'aménagement portuaire
- Ne : activités économiques présentes en zone naturelle
- Nd : zone de la déchetterie
- Nc : nouveau cimetière
- Nmer : espaces remarquables maritimes au titre de la loi littoral
- Nm : zone de mouillage (en attente de la réception des périmètres)



Les emplacements réservés

N°	Surface ou emprise	Nature	Bénéficiaire
1	494 m ²	Extension de la déchetterie	Commune
2	2275 m ²	Foncier destiné à l'accueil d'activités économiques	Commune
3	2960 m ²	Foncier destiné à l'accueil d'activités économiques	Commune
4	1128 m ²	Aménagement portuaire	Commune
5	650 m ²	Équipement public (mairie, office du tourisme...)	Commune
6	734 m ²	Équipement scolaire	Commune

